




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-292**

Séance publique du

29 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc168860-DE-1-1
Date de signature : 02/07/2015
Date de réception : jeudi 2 juillet 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE - PROGRAMME PLURIANNUEL TRAME
VERTE ET BLEUE - DEMANDE DE SUBVENTION FEDER-FSE 2014-2016-**

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. GALLESE Alexandre, Mme BERNARD Christine , Mme JOISSAINS
Sophie

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
DURABLE**

OBJET : ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE - PROGRAMME PLURIANNUEL
TRAME VERTE ET BLEUE - DEMANDE DE SUBVENTION FEDER-FSE 2014-2016-- Décision
du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du 30 juillet 2014, la Ville a adopté le projet de Plan Local d'Urbanisme qui sera présenté pour adoption définitive lors d'un prochain conseil municipal.

Ce PLU prévoit un zonage auquel est associé un règlement des zones naturelles avec différents espaces appelés « Trame Verte et Trame Bleue ».

Au titre de la Trame Verte, sont inscrits des « réservoirs de biodiversité », notamment sur la chaîne de la Trévaresse, le plateau de Bibémus et le plateau de l'Arbois, des « espaces de perméabilité» pour la circulation de la faune ainsi qu'un corridor reliant les réservoirs de biodiversité.

La Trame Bleue est constituée des espaces proches de l'Arc, de la Touloubre et de leurs affluents.

Ces trames vertes et bleues sont également répertoriées au niveau du SCOT, et à une échelle plus large, au niveau régional sous la forme d'un« Schéma Régional de Cohérence Ecologique » (SRCE) arrêté par le Préfet de Région le 26 novembre 2014.

Les trames verte et bleue doivent faciliter les déplacements de la faune, notamment des espèces rares dont les mouvements sont entravés par des coupures telles que les voies de communication ou des espaces artificialisés. Une liste d'espèces « déterminantes » a été

établie à la demande des services de la DREAL pour les oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, libellules, papillons et sauterelles. Les anguilles constituent également une espèce prioritaire pour l'Arc.

Ces listes concernent des espèces rares particulièrement sensibles au morcellement de leurs habitats et pour lesquelles des actions doivent être mises en oeuvre pour faciliter les échanges de populations entre ces espaces fragmentés.

Pour aider la mise en place de mesures favorisant ces espèces, la Région a publié en janvier 2015 deux appels à projets intitulés « Actions visant à réduire la pression sur la biodiversité dans la trame verte » et « Actions visant à réduire la pression sur la biodiversité dans la trame bleue » dans le cadre du Programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 Axe 3 - OT6 - PI 6d autorisant des financements à hauteur de 50 % des dépenses éligibles (€ HT) en investissement et en fonctionnement (y compris charges internes de personnel). La date limite de réponse à ces deux appels d'offres est fixée au 30 juin 2015.

Un ensemble d'actions favorables à la faune a été recensé dans le corridor Trévaresse-Aérodrome des Milles et sur la rivière l'Arc par la Direction de l'Environnement et Risques majeurs et le Muséum d'Histoire Naturelle avec l'appui de la Chambre d'Agriculture et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc.

Ces actions concernent, par exemple pour la trame bleue sur l'Arc, l'aménagement des seuils existants pour permettre le passage des anguilles, et, pour la trame verte, la conversion de pratiques agricoles vers l'agriculture biologique, la plantation de haies et de vergers, la création de passages de faune sur ou sous les axes de circulation etc...

L'ensemble de ces mesures est évalué à 630 000 € HT sur 3 ans (période 2015-2018) dont 330 000 € HT (396 000 € TTC) inscrits au PPI 2015-2019 et à 300 000 € (HT) pour les études préalables, les sous-traitances et les charges de personnel internes.

Une demande de 165 000 € en investissement et de 150 000 € en fonctionnement peut être adressée aux fonds FEDER pour la mise en oeuvre de ces actions selon la répartition suivante :

Actions trame verte	Coût total (€ HT)	FEDER (€ HT)	Ville(€ HT)
Investissement	130 000	65 000	65 000
Fonctionnement	200 000	100 000	100 000
Actions trame bleue			
Investissement	200 000	100 000	100 000
Fonctionnement	100 000	50 000	50 000

Les dépenses de fonctionnement seront principalement constituées de la valorisation des compétences internes de la Ville en termes d'expertise technique, d'animation et de communication. Le dossier dans sa globalité n'engendrera pas de nouvelles dépenses de fonctionnement.

La période de réalisation de ces actions serait étalée sur 3 années entre 2015 et 2018 selon le calendrier suivant :

Dépôt du dossier : 30 juin 2015

Notification : fin 2015

Etudes préalables aux travaux d'investissement et état 0 de la faune et de la flore : printemps 2016

Travaux : automne-hiver 2016-2017

Suivi faune-flore des aménagements : printemps 2017

Travaux : automne-hiver 2017-2018

Suivi faune-flore des aménagements : printemps 2018

Les suivis faune-flore seront réalisés en impliquant les élèves et les habitants des quartiers concernés par ces aménagements en particulier les quartiers de Puyricard, Jas de Bouffan, les Milles pour la trame verte et du Val St André, Cuques et Pont de l'Arc et les Milles-Duranne pour la trame bleue.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à répondre aux appels à projets « **Actions visant à réduire la pression sur la biodiversité dans la trame verte** » et « **Actions visant à réduire la pression sur la biodiversité dans la trame bleue** » dans le cadre du Programme opérationnel FEDER FSE 2014-2020 Axe 3 - OT6 - PI 6d.
- **DIRE** que cette demande de financement portera sur un montant de 65 000 € en investissement et 100 000 € en fonctionnement pour la « **trame verte** ».
- **DIRE** que cette demande de financement portera sur un montant de 100 000 € en investissement et 50 000 € en fonctionnement pour la « **trame bleue** ».
- **DIRE** que le calendrier de réalisation portera sur la période du 1er juin 2015 (montage du projet) au 31 mai 2018 (fin des études de suivi) soit une durée de 36 mois.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.
- **DIRE** que les dépenses externes d'investissement seront imputées sur le Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2019.

DL.2015-292 - ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE - PROGRAMME
PLURIANNUEL TRAME VERTE ET BLEUE - DEMANDE DE SUBVENTION FEDER-FSE
2014-2016--

Présents et représentés	: 55
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)